

Epreuve pratique permis B et B1 : Les candidats bientôt évalués sur leurs notions de 1er secours

A partir du 1er janvier 2018, les candidats à l'épreuve pratique du permis B et B1 seront aussi évalués sur leur connaissance des notions élémentaires de premiers secours.

L'épreuve pratique du permis de conduire B et B1 sert à contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler en toute sécurité.

Le candidat est déjà évalué sur le respect du code de la route, sur sa connaissance du véhicule, sa maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule, sa capacité à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers sur tout type de route, à conduire dans le respect de l'environnement et de manière courtoise et son degré d'autonomie.

A partir du 1er janvier 2018, le candidat sera aussi évalué sur sa connaissance des notions élémentaires de 1er secours.

Le temps de l'épreuve pratique restera inchangé (32min).

Cette nouvelle notion s'intégrera à la partie « vérifications techniques » de l'épreuve pratique qui intervient à l'arrêt.

La vérification technique portera soit sur l'intérieur ou l'extérieur du véhicule et non plus les deux.

Elle sera toujours complétée par une question sur la **sécurité routière** mais à laquelle se rajoutera une autre question sur la connaissance des **notions élémentaires de premiers secours**.

L'évaluation de la vérification technique et des questions sera toujours notée avec la possibilité inchangée pour le candidat de récupérer jusqu'à 3 points (sur les 20 points minimum nécessaires au total) mais avec un barème un peu modifié :

Epreuve pratique permis B et B1

Evaluation en point des vérifications techniques et des questions

Avant le 1er janvier 2018	A partir du 1er janvier 2018
Vérification intérieure véhicule correcte = 1 Vérification extérieure véhicule correcte = 1 Réponse à question sécurité routière correcte = 1	Vérification intérieure ou extérieure véhicule correcte = 1 Réponse à question sécurité routière correcte = 1 Réponse à question notions 1er secours correcte = 1

Références : [Arrêté du 6 octobre 2017 modifiant l'arrêté du 19 février 2010 relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories B et B1](#)